

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION N°D20230228\_07**

**FINANCEMENT PARTICIPATIF POUR LA RESTAURATION  
DE L'ÉGLISE SAINT-AUBIN À AJOU**

<b>Date du Conseil Municipal :</b>	<b>28 février 2023</b>	<i>Nombre de conseillers en exercice :</i>	<b>58</b>
Date de convocation :	21 février 2023	Nombre de présents :	30
		Nombre de représentés par pouvoir :	8
		<b>Nombre de votants :</b>	<b>38</b>
		Nombre d'absents :	20

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-huit février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUICHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BAERT Olivier, BERTHE Claude, BERTRE Domicie, BLEROT Damien, BRARD Aurélia, BRONQUART Marcel, DORGERE François, DRAPPIER Michèle, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, GUERIN Jennifer, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, TAVERNIER Sophie, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BALMES Marie-Rose (à Sylvie VIAL), CARPENTIER Corinne (à Gérard FAUCHE), FUCHÉ Fabienne (à Domicie BERTRE), LAINÉ Christelle (à Pascal LEFEBVRE), PATOUREAUX Laurette (à Martine GOULLEY), PENNAUX Mélanie (à Claude BERTHE), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER), THIBOUT Véronique (à Jean-Jacques PREVOST).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, DRIEUX Noël, FISCHER Jessica, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, HUET Véronique, JOUAN Christèle, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PERDRIEL Christian, PEREIRA Héloïse,

Secrétaire de séance : TAVERNIER Sophie.

**Le Conseil Municipal,**

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

**Vu :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 1111-10 ;
- L'étude de diagnostic relative à l'église Saint-Aubin à Ajou réalisée par le cabinet d'architecture du patrimoine Marie CARON, en date du 31 mars 2022 ;
- La délibération n° D20221213\_05 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative à la demande de subventions pour la restauration du couvert de la nef et du clocher de l'église d'Ajou ;

**Considérant :**

- Qu'il est proposé au Conseil Municipal de lancer une campagne de financement participatif pour la restauration du couvert de la nef et du clocher de l'église d'Ajou,

**Décide** : à l'unanimité (38 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- De lancer une campagne de financement participatif pour la restauration du couvert de la nef et du clocher de l'église d'Ajou ;
- D'autoriser M. le Maire à signer une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour la mise en place de la campagne de financement participatif liée à ce projet ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout autre document relatif à cette opération.



Pour extrait certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.